



Brevet de capitaine yacht 200



MÉTIER:MARIN
la formation maritime

Fonction visée

Le brevet de capitaine yacht 200 permet de commander des navires de plaisance professionnelle d'une jauge brute de moins de 200 (moins de 24 m environ), qui transportent au plus 12 passagers à moins de 60 milles des côtes.

Conditions d'obtention

- âge : être âgé de 20 ans au moins ;
- aptitude : être reconnu apte physiquement à exercer la profession de marin par un médecin des gens de mer ;
- niveau de formation :
 - × avoir acquis l'intégralité des modules 1, 2 et 3 de la formation au brevet de capitaine 200 ;
 - × ou être titulaire du brevet de capitaine 200 ;
 - × ou être titulaire du certificat de capacité et justifier de 12 mois de navigation au cours des 5 dernières années ;
- temps de navigation : justifier de 12 mois de navigation effective ;
- qualification complémentaire obligatoire : être titulaire au moins du certificat restreint d'opérateur (CRO) des radiocommunications, dont la préparation est assurée au cours de la formation.

Perspectives de carrière

Les titulaires du brevet de capitaine yacht 200 peuvent entrer au cours de capitaine yacht 500 pour commander des navires de plaisance professionnelle plus importants. La formation continue offre aux marins les plus compétents la possibilité de progresser jusqu'au brevet de capitaine yacht 3000.

Répertoire national des certifications professionnelles : non encore inscrit.

